

Législatives : LR saisit le Conseil d'État en référé pour être invité au débat sur TF1 mardi soir

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 20 minutes, mis à jour il y a 14 minutes



Devant le siège des Républicains (photo d'illustration). *GEOFFROY VAN DER HASSELT / AFP*

Un grand débat opposera mardi soir Gabriel Attal, Jordan Bardella et Manuel Bompard. Pour LR, l'absence de figure du parti de droite est «hautement préjudiciable».

Après avoir été déboutés par l'Arcom, Les Républicains ont annoncé lundi avoir saisi le Conseil d'État en référé pour être invités au débat mardi sur TF1 auquel seuls Gabriel Attal, Jordan Bardella et Manuel Bompard sont conviés. Le parti a saisi le juge du référé-liberté du Conseil d'État pour suspendre le rejet de sa demande par l'Arcom vendredi dernier, afin de «*l'enjoindre de mettre, sans délai, en demeure la chaîne TF1 d'inviter un*

représentant du parti Les Républicains à participer au débat du 25 juin», souligne la requête envoyée par le parti, dont l'AFP a obtenu une copie. L'audience est prévue mardi à 10H00, a indiqué à l'AFP une source de LR.

La droite estime «*hautement préjudiciable*» que ce débat se déroule uniquement en présence d'un représentant du camp présidentiel, du Rassemblement National et du Nouveau Front populaire (NFP), compte tenu de la «*singulière célérité*» de la campagne électorale qui a laissé à peine trois semaines de campagne aux formations politiques depuis l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin par Emmanuel Macron.

«Atteinte au respect du caractère pluraliste»

«Ce débat est organisé par la chaîne TF1 à une heure où l'audience est particulièrement importante et dans un contexte d'urgence qui fera de lui le moment le plus important de la campagne du premier tour des élections législatives», estime LR qui rappelle avoir obtenu 61 députés lors des législatives en 2022 et 7,2% aux récentes élections européennes.

Le refus de l'Arcom «*porte inévitablement atteinte au respect du caractère pluraliste de l'expression des courants de pensée et d'opinion dans la mesure où toutes les formations politiques représentatives ne seront pas présentes à ce débat*», souligne le parti. À ses yeux, l'Arcom «*n'a pas respecté les obligations qui lui incombent (et) a commis une erreur de droit et porté une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale*».

La rédaction vous conseille

- **Législatives: malgré les tensions, la France emprunte toujours dans de bonnes conditions**
- **«Il y a un vrai risque de tuer la marque “French Tech”»: l'inquiétude des start-ups françaises avant les législatives**
- **Législatives 2024: les prises de position des Bleus peuvent-elles véritablement influencer le vote ?**

Sujet

Les Républicains
